

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE
BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : LEVEE D'INTERDICTION DE Baignade
SUR LA PLAGE DE BERTHEAUME**

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

Vu l'arrêté du 17 août 2017 portant interdiction de baignade sur la plage de Bertheaume

Considérant qu'il n'existe plus de risque de pollution,

Considérant qu'il y a lieu de lever l'interdiction de baignade à la plage de Bertheaume

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour : vendredi 18 août 2017, l'interdiction de baignade est levée sur la plage de Bertheaume.

ARTICLE 2 : La baignade est autorisée plage de Bertheaume.

Fait à PLOUGONVELIN, le 18 août 2017

Le Maire
Bernard GOUEREC

